

ARRÊTÉ PERMANENT

DEPN/BHU/CMA/2026DEPN_ARR_P0232

Objet : Définition des règles du stationnement payant sur la commune de Villeurbanne

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

- VU : le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22, L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-2-2, L.2213-2-3, L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 et L.3642-2 ;
- VU : le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25, R. 417-3, R.417-11 et R. 417-12 ;
- VU : le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;
- VU : le Code de l'Action sociale et des familles, notamment l'article L241-3 ;
- VU : l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et modifiée par les textes subséquents ;
- VU : le Code de la voirie routière ;
- VU : le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 223-1 et R. 223-5 ;
- VU : le Plan des déplacements urbain de l'agglomération lyonnaise approuvé le 8 décembre 2017 ;
- VU : la délibération n° 2022/0989 du Conseil métropolitain du 14 mars 2022 portant sur la première étape du projet d'amplification de la ZFEM ;
- VU : la délibération n°D-2023-101 du Conseil municipal du 20 février 2023 portant sur l'actualisation des délégations du conseil municipal données au maire ;
- VU : la délibération n°D-2024-73 du Conseil municipal du 08 avril 2024 relative à la politique de stationnement et portant sur l'actualisation de la tarification visiteur et la mise en place du quart d'heure de gratuité ;
- VU : la délibération n°D-2024-74 du Conseil municipal du 08 avril 2024 relative au stationnement sur voirie et portant sur la modification de la réglementation résident et l'introduction de la tarification solidaire ;
- VU : la délibération n°D-2025-186 du Conseil municipal du 30 juin 2025 relative à la modification de la tarification du stationnement des professionnels mobiles de santé en intervention à domicile ;
- VU : la délibération n°D-2025-187 du Conseil municipal du 30 juin 2025 relative à la modification du droit de stationnement à destination des grands comptes à mission de service public ;
- VU : la délibération n° D-2021-224 du Conseil municipal du 5 juillet 2021 relative à l'adaptation de la redevance de stationnement pour l'autopartage en libre-service sans station d'attache ;
- VU : l'arrêté n° 2023-ZFE-006 du Président de la Métropole de Lyon en date du 26 décembre 2023 réglementant la circulation dans la Zone à Faibles Emissions mobilité sur le territoire de la Métropole de Lyon ;
- VU : l'arrêté n° 2023-ZFE-007 du Président de la Métropole de Lyon en date du 26 décembre 2023 réglementant la circulation dans la Zone à Faibles Emissions mobilité sur le territoire de la Métropole de Lyon ;
- VU : l'arrêté n° 2024-ZFE-010 du Président de la Métropole de Lyon en date du 21 décembre 2024 réglementant la circulation dans la Zone à Faibles Emissions mobilité sur le territoire de la Métropole de Lyon ;

DIRECTION DES ESPACES
PUBLICS ET NATURELS
Hôtel de Ville
Pl. du Dr Lazare Goujon
1^{er} étage
métro gratte-ciel
www.mairie-villeurbanne.fr

adresse postale
hôtel de ville
35051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service
concerné

VU : l'arrêté n° 2025-ZFE-012 du Président de la Métropole de Lyon en date du 10 juillet 2025 réglementant la circulation dans la Zone à Faibles Emissions mobilité sur le territoire de la Métropole de Lyon ;

VU : l'arrêté municipal n°2010RP25637 en date du 29 avril 2011 et relatif au stationnement abusif ;

VU : l'Arrêté municipal n° ARR/SAVI/ARR-2023-058 du 17 mai 2023 portant délégation des adjoints et conseillers municipaux ;

CONSIDERANT : que la réglementation du stationnement payant sur voirie a pour objectif de favoriser la rotation des véhicules en vue d'assurer la fluidité de la circulation et le désencombrement des rues;

CONSIDERANT : l'importance de promouvoir les modes alternatifs à la voiture individuelle, dans l'objectif d'en modérer l'usage en ville, et de réduire la pollution au regard des enjeux du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et des textes en vigueur ;

CONSIDERANT : qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement sur voirie en ville afin d'accueillir les visiteurs, d'adopter des mesures adaptées à la situation des résidents et des professionnels ;

ARRÊTE

PARTIE I - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1

Dans les rues réglementées en stationnement payant, les emplacements de stationnement portent la mention « PAYANT ». Les véhicules qui y sont stationnés doivent disposer d'un titre de stationnement en cours de validité.

Le stationnement des véhicules est autorisé uniquement sur les emplacements tracés à cet effet.

ARTICLE 2

Les véhicules soumis au stationnement payant sont les véhicules relevant des catégories suivantes :

- Véhicules à moteur conçus et construits pour le transport de personnes et ayant au moins quatre roues, de catégorie « M1 », « Voiture particulière » et « M2 » ;
- Véhicules à moteur conçus et construits pour le transport de marchandises et ayant au moins quatre roues, de catégorie « Camionnette », « N1 », « N2 » et « N3 ».

Les véhicules d'intérêt général prioritaires définis au paragraphe 6.5 de l'article R.311-1 du Code de la route ne sont pas soumis au stationnement payant.

ARTICLE 3

Les tarifs de stationnement sur le secteur payant sont définis par délibération du conseil municipal.

ARTICLE 4

La période quotidienne de stationnement payant est définie de 9h à 19h. Le stationnement est gratuit les dimanches, les jours fériés, et l'intégralité du mois d'août.

La durée maximum de stationnement autorisé de manière continue est de 10h durant les heures où le stationnement est payant.

Les usagers doivent s'assurer toutes les 24h qu'aucune signalisation de police consécutive à la prise d'un arrêté de circulation et/ou d'interdiction de stationnement n'a été mise en place.

ARTICLE 5

La saisie de la plaque d'immatriculation du véhicule est obligatoire lors de la prise du titre de stationnement. Les informations doivent être strictement identiques entre la plaque d'immatriculation et le titre.

Les adhésions et abonnements longue durée sont rattachés à la plaque d'immatriculation du véhicule. Chaque usager est tenu de vérifier la conformité des informations saisies.

Les titres de stationnement sont 100% dématérialisés. L'affichage de ces éléments derrière le pare-brise du véhicule n'est pas obligatoire.

ARTICLE 6

Le contrôle de la validité du titre de stationnement s'effectue par la vérification de la plaque d'immatriculation. Les contrôles sont effectués par des agents assermentés.

ARTICLE 7

Le permis de stationnement délivré par les tickets et abonnements de stationnement n'est pas cessible.

ARTICLE 8

Lorsqu'un horodateur est neutralisé à la suite d'une panne, d'un dysfonctionnement, d'un acte de vandalisme, d'une dépose provisoire ou d'un remplacement, ou en cas de dysfonctionnement de la solution de paiement dématérialisée, le paiement du stationnement reste obligatoire. Il appartient à l'usager de prendre un titre de stationnement sur l'horodateur le plus proche ou via les applications de paiement par mobile. L'usager doit s'assurer que son titre de stationnement correspond à la grille tarifaire du lieu de stationnement du véhicule, dans les rues adjacentes à la rue concernée ou sur la solution de paiement dématérialisée de stationnement sur voirie.

ARTICLE 9

L'absence de titre de stationnement ou le dépassement du temps payé de stationnement entraîne l'application d'un Forfait Post Stationnement (FPS). Cette mesure s'applique également en cas de non-conformité du paiement au regard de la zone payante et de la grille tarifaire.

En cas de défaut de paiement constaté, il est appliqué un FPS correspondant au tarif d'une journée complète de stationnement.

En cas de paiement partiel du temps de stationnement, la situation d'insuffisance de paiement est constatée et prise en compte par zone tarifaire dès lors que les trois conditions suivantes sont cumulativement satisfaites : l'heure de fin de validité du ticket de stationnement est dépassée ; l'heure de début de validité de ce ticket est comprise dans la période correspondant à la durée maximum de stationnement payant quotidien autorisée (10 heures), valable au moment du contrôle ; l'heure de fin de validité se situe le jour du contrôle. Lorsque plusieurs tickets remplissent ces conditions, seul le ticket le plus récent, dans la même zone, est pris en compte pour le calcul du montant du FPS, qui sera, en conséquence, minoré.

En aucun cas un FPS ne peut excéder l'heure de fin de la période quotidienne de stationnement payant. Un nouveau FPS peut être émis dès le début de la période quotidienne de stationnement payant le lendemain de l'émission du premier FPS.

ARTICLE 10

Tout usager qui est en mesure d'apporter la preuve d'un paiement multiple ou de débits multiples ou d'un paiement surfacturé portant tout à la fois sur le même véhicule et sur toute ou partie de la même période, pourra solliciter le remboursement du stationnement payé plusieurs fois. Il revient à l'utilisateur d'expliquer les circonstances et d'apporter tous les éléments justificatifs en sa possession de nature à démontrer l'existence de sa créance, notamment en prouvant les sommes effectivement versées ou prélevées, lesquelles doivent être formellement imputables au même usager, pour le même véhicule et pour tout ou partie de la même période, à défaut de quoi la demande sera rejetée. Si les vérifications par la Ville de Villeurbanne ou son prestataire confirment le paiement multiple, les débits multiples ou les paiements surfacturés, il sera procédé au remboursement du trop-perçu.

PARTIE II - STATIONNEMENT DES USAGERS HORAIRES

ARTICLE 11

Il est institué une zone payante dénommée « zone 1 » correspondant aux zones à forte densité de commerces situées dans le centre-ville, où le stationnement des véhicules est autorisé sur les emplacements tracés à cet effet, contre le paiement de la redevance correspondante.

ARTICLE 12

Il est institué une zone payante dénommée « zone 2 » correspondant aux autres secteurs réglementés dans lesquels le besoin de rotation est moindre, où le stationnement des véhicules est autorisé sur les emplacements tracés à cet effet, contre le paiement de la redevance correspondante.

ARTICLE 13

Le périmètre des zones payantes dénommées « zone 1 » et « zone 2 » à Villeurbanne est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 14

Dans les zones payantes, le paiement par les usagers de la redevance s'effectue :

- Au moyen d'horodateurs implantés sur le domaine public dans chaque zone de stationnement qui permet, en contrepartie du paiement, d'obtenir le permis de stationnement sur voirie dans la zone concernée. Les tickets sont dématérialisés. Il n'est pas obligatoire pour les usagers du stationnement d'apposer le ticket derrière le pare-brise. Seuls les modes de paiement suivants sont acceptés par les horodateurs : carte bancaire avec ou sans contact ou pièces de monnaie supérieure ou égales à 0,10€ ;
- Au moyen du service de paiement dématérialisé, par application de paiement par mobile qui permet, en contrepartie du paiement, de stationner sur voirie dans la zone concernée. Seul le mode de paiement par carte bancaire est accepté par le service de paiement dématérialisé.

PARTIE III - STATIONNEMENT DES USAGERS RESIDENT

ARTICLE 15

Il est institué une tarification résident, constituée :

- D'une adhésion annuelle gratuite ;
- D'un titre de stationnement à un tarif adapté

L'adhésion est nominative et doit être valide pour pouvoir obtenir un titre de stationnement. Seul le véhicule enregistré lors de l'adhésion peut obtenir un titre de stationnement au tarif résident.

ARTICLE 16

La zone de stationnement résident est découpée en secteurs. Les habitants disposant d'une résidence dont l'adresse est située dans le périmètre d'un secteur peuvent faire une demande d'adhésion annuelle résident pour le secteur correspondant et bénéficier d'un tarif préférentiel pour y stationner. Les résidents domiciliés en limite de plusieurs secteurs peuvent choisir leur secteur de stationnement. Les périmètres et voies concernées sont annexés au présent arrêté.

Sur les voies où le tarif stationnement résident ne s'applique pas, ces usagers sont soumis au stationnement payant horaire.

ARTICLE 17

Pour justifier de leur lieu de résidence, les usagers doivent présenter les pièces suivantes :

- Bail de location ou titre de propriété ou taxe foncière, attestation d'hébergement sur l'honneur
- Attestation ou facture du fournisseur d'électricité de moins de 3 mois, mentionnant le Point De Livraison (PDL). La taxe d'habitation ayant vocation à disparaître progressivement, le Point De Livraison du fournisseur d'énergie permet de rattacher le logement à un numéro unique. Si l'attestation ou facture date de plus de 3 mois, un justificatif complémentaire datant de moins de 3 mois doit être présenté (assurance habitation, téléphonie, quittance de loyer ...)

En cas de changement d'adresse, la demande d'adhésion résident doit être renouvelée avec les justificatifs de la nouvelle adresse.

La Ville de Villeurbanne, par le biais de son prestataire du marché de gestion du stationnement, se réserve la possibilité de demander des pièces complémentaires nécessaires à l'instruction de la demande.

ARTICLE 18

L'adhésion annuelle résident est valable pour un seul véhicule par foyer, de catégorie M1, N1 et QM (voiturette uniquement) au sens du Code de la route, autorisés à circuler et à stationner dans le cadre de la Zone à Faibles Emissions, conformément à la réglementation en vigueur. Les véhicules de poids total autorisé en charge (PTAC) égal ou supérieur à 3.5 tonnes sont exclus de ce dispositif.

Pour pouvoir enregistrer leur véhicule, les usagers doivent présenter les pièces suivantes :

- certificat d'immatriculation du véhicule à leur nom et prénom et à l'adresse du domicile
- à défaut de certificat d'immatriculation au nom du demandeur, l'usager doit présenter les éléments suivants :
 - Cas d'un véhicule de location : contrat au nom de l'usager
 - Cas d'un véhicule de société : attestation de l'employeur autorisant l'utilisation à titre personnel
 - Cas d'un véhicule de prêt : attestation d'assurance au nom de l'usager ou attestation sur l'honneur du propriétaire du véhicule
- Justificatif de classification Crit'Air.
 - Pour les véhicules classés Crit'Air 4 et Crit'Air 5, dérogation permettant de circuler dans la Zone à Faible Emission. Dans ce dernier cas, l'adhésion sera accordée pour une durée maximum d'un an glissant et dans la limite des durées

de dérogation délivrées par la métropole, conformément aux arrêtés métropolitains.

En cas de changement de véhicule, la déclaration est à effectuer avec les justificatifs du nouveau véhicule.

ARTICLE 19

L'adhésion annuelle résident est attribuée pour une durée d'un an glissant aux personnes physiques à compter de la validation de son dossier par la ville de Villeurbanne ou son prestataire.

L'utilisateur peut réaliser sa demande d'adhésion et le renouvellement de son adhésion :

- Soit auprès de l'agence du stationnement, au 34 rue Francis de Pressensé, pendant les horaires d'ouverture au public ;
- Soit par voie dématérialisée sur le site internet de la ville de Villeurbanne.

En cas de déclaration frauduleuse, l'adhésion pourra être retirée avec effet rétroactif et la Ville de Villeurbanne se réserve la possibilité d'engager des poursuites.

ARTICLE 20

L'adhésion annuelle résident permet aux usagers bénéficiaires d'acheter des titres de stationnement à des tarifs préférentiels.

Le paiement par les usagers de la redevance de stationnement s'effectue :

- A l'agence du stationnement, pour les abonnements mensuels ou annuels. Les modes de paiements autorisés sont les espèces, les chèques et la carte bancaire.
- Sur les horodateurs implantés sur le domaine public, pour les tickets journée et les abonnements mensuels. Les modes de paiement autorisés sont la carte bancaire et les pièces de monnaie.
- Sur les applications mobiles, pour les tickets journée et les abonnements mensuels. Le mode de paiement autorisé est la carte bancaire

L'achat d'un abonnement annuel est conditionné à la validité de l'adhésion résident pendant la durée de l'abonnement. Ainsi, l'abonnement annuel ne peut être pris que concomitamment à l'adhésion résident.

ARTICLE 21

En cas de changement de véhicule pendant la durée de validité de l'abonnement annuel, l'abonnement peut être transféré sur un autre véhicule selon les modalités de l'article 18.

Les tickets résidents annuels peuvent faire l'objet d'un remboursement au prorata temporis en cas de cession, destruction ou vol du véhicule, sur présentation des justificatifs :

- Dépôt de plainte OU certificat de cession d'un véhicule ;
- Justificatif d'achat du ticket annuel.

PARTIE IV – STATIONNEMENT DES USAGERS DETENTEURS DE LA CARTE CMI-S OU CES

ARTICLE 22

Le stationnement des détenteurs de la Carte Mobilité Inclusion-Stationnement (CMI-S) ou de la Carte Européenne de Stationnement (CES) est gratuit sur l'ensemble du secteur payant de la ville de Villeurbanne.

ARTICLE 23

Pour accéder au dispositif de gratuité, en plus d'afficher sa carte en vue derrière le pare-brise du véhicule, l'usager doit disposer d'un titre de stationnement CMI-S en cours de validité pouvant être au choix :

- Un ticket CMI-S 24h gratuit en cours de validité.
- Une adhésion CMI-S longue durée permettant d'enregistrer jusqu'à 3 véhicules rattachés à leur carte pour une durée maximum de 5 ans, dans la limite de la durée de validité de leur carte

La demande du ticket CMI-S 24h peut se faire :

- À l'horodateur ;
- Sur l'une des applications mobiles mises à disposition par la Ville.

L'adhésion longue durée permet aux usagers détenteurs de la carte CMI-S ou CES d'enregistrer jusqu'à 3 véhicules rattachés à leur carte pour une durée maximum de 5 ans, dans la limite de la durée de validité de leur carte.

La demande d'adhésion longue durée peut se faire :

- A l'agence du stationnement, au 34 rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne ;
- En ligne, sur le site internet de la ville de Villeurbanne www.villeurbanne.fr ;
- Par courrier adressé à l'agence du stationnement.

Les pièces justificatives sont les suivantes :

- La copie de la carte CMI-S ou CES, recto-verso ;
- Les numéros de plaques d'immatriculation du ou des véhicules associés à l'adhésion.
- Pour les demandes par courrier, le formulaire de demande disponible sur le site internet de la ville ou à l'agence du stationnement.

Ce dispositif ne permet pas de stationner gratuitement l'ensemble des véhicules enregistrés de manière simultanée. Le dispositif de gratuité est valable uniquement lorsque la carte CMI-S ou CES est affichée de manière visible sur le pare-brise du véhicule enregistré.

PARTIE V - STATIONNEMENT DES USAGERS PROFESSIONNELS

DISPOSITIONS COMMUNES AUX USAGERS PROFESSIONNELS

ARTICLE 24

Le dispositif de stationnement à destination des professionnels est constitué :

- D'une adhésion annuelle gratuite ;
- D'un titre de stationnement à un tarif adapté

L'adhésion est au nom de la société ou du gérant et doit être valide pour pouvoir obtenir un titre de stationnement. Seul le(s) véhicule(s) enregistré(s) lors de l'adhésion peut(ven)t obtenir un titre de stationnement au tarif professionnel.

ARTICLE 25

L'adhésion est attribuée pour une durée d'un an glissant à compter de la validation du dossier par la ville de Villeurbanne ou son prestataire, à l'exception de l'adhésion garagiste qui est attribuée dans la limite de validité du certificat W garage.

Le professionnel peut réaliser sa demande d'adhésion et le renouvellement de son adhésion :

- Soit auprès de l'agence du stationnement, au 34 rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne, pendant les horaires d'ouverture au public ;
- Soit par voie dématérialisée sur le site internet de la ville de Villeurbanne, www.villeurbanne.fr.

En cas de déclaration frauduleuse, l'adhésion pourra être résiliée avec effet rétroactif et la Ville de Villeurbanne se réserve la possibilité d'engager des poursuites.

ARTICLE 26

Pour stationner en règle, l'usager détenteur d'une adhésion professionnelle doit se munir d'un titre de stationnement pour le(s) véhicule(s) qu'il a enregistré(s) lors de son adhésion.

Les titres de stationnement horaires sont accessibles uniquement sur application mobile.

Les titres de stationnement mensuels sont accessibles sur application mobile, en ligne et à l'agence du stationnement.

Les titres de stationnement annuels sont accessibles en ligne ou à l'agence du stationnement

L'achat d'un abonnement annuel est conditionné à la validité de l'adhésion professionnelle pendant la durée de l'abonnement. Ainsi, l'abonnement annuel ne peut être pris que concomitamment à l'adhésion professionnelle.

Les titres de stationnement professionnels ne sont pas accessibles sur horodateurs

ARTICLE 27

Les abonnements professionnels annuels peuvent faire l'objet d'un remboursement au prorata temporis en cas de cession, destruction ou vol du véhicule, sur présentation des justificatifs :

- Dépôt de plainte **OU** certificat de cession d'un véhicule ;
- Justificatif d'achat de l'abonnement annuel.

En cas de changement de véhicule pendant la durée de validité de l'abonnement annuel, l'abonnement peut être transféré sur un autre véhicule en fournissant les pièces justificatives nécessaires.

LES PROFESSIONNELS ARTISANS EN INTERVENTION A DOMICILE

ARTICLE 28

Il est institué une adhésion annuelle « Artisan en intervention à domicile ».

Cette adhésion s'applique aux sociétés dont le code NAF correspond à la liste annexée au présent arrêté, pour leurs véhicules de catégorie N1 au sens du code de la route, sans limite de nombre,

autorisés à circuler et à stationner dans le cadre de la Zone à Faibles Emissions conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 29

Pour obtenir une adhésion, les professionnels doivent présenter les pièces justificatives suivantes :

- Certificat d'immatriculation du ou des véhicules au nom de la société ou du gérant. Lorsque le véhicule est au nom du gérant, les pièces à présenter sont celles définies à l'article 18, en plus des pièces ci-après ;
- Tout document de moins de 3 mois permettant de justifier des codes NAF éligibles (Extrait du K-Bis ou Copie de l'inscription au répertoire des métiers, au registre du commerce et des sociétés) ;
- Justificatif de classification Crit'Air autorisé par la Zone à Faibles Emissions ou dérogation. Dans ce dernier cas, l'adhésion sera accordée pour une durée maximum d'un an glissant et dans la limite des durées de dérogation délivrées par la métropole, conformément aux arrêtés métropolitains.

ARTICLE 30

Les titres de stationnement obtenus par l'intermédiaire de l'adhésion « artisans en intervention à domicile » donnent accès à l'ensemble des places payantes de Villeurbanne pendant la durée de validité du titre.

LES PROFESSIONNELS COMMERÇANTS ET ARTISANS SEDENTAIRES

ARTICLE 31

Il est institué une adhésion annuelle « Commerçants et artisans sédentaires ».

Cette adhésion s'applique aux sociétés domiciliées dans le secteur payant de Villeurbanne, dont le code NAF correspond à la liste annexée au présent arrêté.

Elle est valable pour un seul véhicule par établissement, de catégorie N1 au sens du code de la route, autorisés à circuler et à stationner dans le cadre de la Zone à Faibles Emissions conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 32

Pour obtenir une adhésion, les professionnels doivent présenter les pièces justificatives suivantes :

- certificat d'immatriculation du véhicule au nom de la société ou du gérant. Lorsque le véhicule est au nom du gérant, les pièces à présenter sont celles définies à l'article 18;
- tout document de moins de 3 mois permettant de justifier des codes NAF éligibles (Extrait du K-Bis ou Copie de l'inscription au répertoire des métiers, au registre du commerce et des sociétés) et de l'adresse de leur établissement ;
- justificatif de classification Crit'Air autorisé par la Zone à Faibles Emissions ou dérogation. Dans ce dernier cas, l'adhésion sera accordée pour une durée maximum d'un an glissant et dans la limite des durées de dérogation délivrées par la métropole, conformément aux arrêtés métropolitains.

ARTICLE 33

Les titres de stationnement obtenus par l'intermédiaire de l'adhésion « Commerçants et artisans sédentaires » donnent accès pendant la durée de validité du titre aux places de stationnement du secteur résidentiel correspondant à l'adresse de leur établissement selon les modalités de l'article 16.

LES ETABLISSEMENTS DE REPARATION AUTOMOBILE

ARTICLE 34

Il est institué une adhésion annuelle « Garagistes ».

Cette adhésion s'applique aux sociétés de réparation automobile domiciliées dans le secteur payant de Villeurbanne et dont le code NAF correspond au 4520A.

ARTICLE 35

Ces établissements, lorsqu'ils sont détenteurs de certificats d'immatriculation « W garage » peuvent enregistrer jusqu'à trois immatriculations, pour la durée de validité du certificat.

ARTICLE 36

Pour obtenir une adhésion, les professionnels doivent présenter les pièces justificatives suivantes :

- Certificat(s) d'immatriculation W garage au nom de la société;
- tout document de moins de 3 mois permettant de justifier du code NAF éligible (Extrait du K-Bis ou Copie de l'inscription au répertoire des métiers, au registre du commerce et des sociétés) et de l'adresse de leur établissement ;

ARTICLE 37

Les titres de stationnement obtenus par l'intermédiaire de l'adhésion « Garagiste » donnent accès pendant la durée de validité du titre aux places de stationnement du secteur résidentiel correspondant à l'adresse de leur établissement selon les modalités de l'article 16.

LES PROFESSIONNELS MOBILES DE LA SANTE

ARTICLE 38

Il est institué une adhésion annuelle « professionnels mobiles de santé », destinée aux professionnels de la santé effectuant des visites pour des soins à domicile aux patients de Villeurbanne, et dont la liste est annexée au présent arrêté.

Cette adhésion permet de stationner sur l'ensemble du périmètre du stationnement payant de la Ville de Villeurbanne à un tarif adapté et pour une durée limitée.

ARTICLE 39

Les professionnels mobiles de la santé peuvent prétendre à une adhésion annuelle sous réserve de justifier de visites à domicile pour réaliser des soins aux patients

Ce dispositif s'applique aux véhicules de catégorie M1 ou N1 au sens du code de la route, autorisés à stationner et à circuler dans le cadre de la Zone à Faibles Emissions conformément à la réglementation en vigueur.

En dehors des interventions au domicile des patients, le droit « professionnels mobiles de la santé » n'est pas applicable et les véhicules doivent s'acquitter du stationnement selon le barème tarifaire en vigueur sur la ville de Villeurbanne.

ARTICLE 40

Pour obtenir une adhésion, les professionnels mobiles de la santé doivent présenter les pièces justificatives suivantes :

- certificat d'immatriculation du ou des véhicule(s) au nom de la société ou du professionnel;
- justificatif de l'activité du demandeur : Carte professionnelle ou tout autre justificatif d'exercice d'une activité de santé (contrat de travail si salariat) ;
- justificatif de la pratique d'intervention de soins à domicile aux patients: relevé SNIR, caducée avec la mention « soins à domicile », attestation de l'URPS, courrier de l'ordre justifiant la pratique de soins à domicile, attestation sur l'honneur ou tout autre justificatif attestant de l'exercice de soins en visite à domicile aux patients , notamment feuille de soins, attestation sur l'honneur de l'employeur pour les professionnels salariés ;
- justificatif de classification Crit'Air autorisé par la Zone à Faibles Emissions ou dérogation. Dans ce dernier cas, l'adhésion sera accordée pour une durée maximum d'un an glissant et dans la limite des durées de dérogation délivrées par la métropole, conformément aux arrêtés métropolitains.

PARTIE VI - STATIONNEMENT POUR LES OPERATEURS D'AUTOPARTAGE EN-LIBRE SERVICE INTEGRAL « FREE FLOATING »

ARTICLE 41

Les opérateurs d'autopartage en libre-service intégral « free floating », dont le service est labellisé par la Métropole de Lyon, peuvent bénéficier de l'adhésion « free floating » qui permet de stationner sur l'ensemble du périmètre du stationnement payant de la Ville de Villeurbanne. Les usagers de ce service n'ont pas à s'acquitter du coût du stationnement.

L'adhésion « free floating » est délivrée après inscription auprès de la Ville de Villeurbanne ou son prestataire, sous réserve de la présentation des pièces justificatives suivantes :

- Titre d'occupation commerciale du domaine public.
- certificat d'immatriculation de chaque véhicule au nom de la société ;
- vignette du label Auto partage de la Métropole de Lyon pour chaque véhicule.

Cette adhésion est valable pour les véhicules enregistrés sur la plateforme, pour une durée correspondant à celle du titre d'occupation du domaine public.

PARTIE VI – STATIONNEMENT POUR LES ORGANISMES A MISSION DE SERVICE PUBLIC

ARTICLE 42

Il est institué une adhésion annuelle « organisme à mission de service public », destinée aux institutions publiques et aux associations ou organismes à mission de service public, constituée :

- D'une adhésion annuelle gratuite ;
- D'un titre de stationnement à un tarif adapté.

Elle est valable pour un ou plusieurs véhicules, autorisés à circuler et à stationner dans le cadre de la Zone à Faibles Emissions conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 43

L'adhésion « organisme à mission de service public » donne accès à l'ensemble des places réglementées de la commune de Villeurbanne, sans limite de temps.

ARTICLE 44

Pour obtenir une adhésion « organisme à mission de service public » les pièces justificatives à fournir sont les suivantes :

- Cas des collectivités territoriales ou des services de l'Etat : liste des immatriculations des véhicules concernés ;
- Cas des associations, inscription au registre national des associations & déclaration d'utilité publique fournie par la préfecture ;

ARTICLE 45

Pour stationner en règle, l'utilisateur détenteur d'une adhésion « organisme à mission de service public » doit se munir d'un titre de stationnement pour le(s) véhicule(s) qu'il a enregistré(s) lors de son adhésion.

Les titres de stationnement mensuels sont accessibles sur application mobile, en ligne et à l'agence du stationnement.

Les titres de stationnement annuels sont accessibles en ligne ou à l'agence du stationnement

L'achat d'un abonnement annuel est conditionné à la validité de l'adhésion professionnelle pendant la durée de l'abonnement. Ainsi, l'abonnement annuel ne peut être pris que concomitamment à l'adhésion « organisme à mission de service public »

PARTIE VIII - MODALITES DIVERSES

ARTICLE 46

En cas d'épisode de pollution ou de circulation différenciée déclenchée par le Préfet du Rhône, la Ville de Villeurbanne se réserve la possibilité d'appliquer la gratuité du ticket stationnement journalier pour les usagers titulaires d'une adhésion résident.

ARTICLE 47

Lorsqu'un usager souscrit au service de réservation de place sur voirie pour un déménagement, le coût du stationnement en zone payante est inclus dans la prestation.

Pour pouvoir stationner ses véhicules en règle sur l'emplacement réservé, l'utilisateur doit se procurer un titre de stationnement par véhicule, valable pendant la durée de la réservation, auprès de la ville ou de son prestataire de gestion du stationnement.

ARTICLE 48

Les données enregistrées dans le cadre de la constitution du dossier de demande d'adhésion et d'abonnements sont utilisées uniquement à des fins de gestion du stationnement.

Les données sont conservées pendant la durée de validité du stationnement, de l'adhésion, ou le cas échéant pendant la durée légale de la procédure de contentieux.

L'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

ARTICLE 49

Le présent arrêté est publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Villeurbanne et prend effet à compter de sa publication.

A compter de cette même date, il abroge et remplace l'arrêté 2024P0076 du 29 mai 2024.

ARTICLE 50

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Villeurbanne, tous agents de la force publique et de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Outre les recours gracieux qui s'exercent dans le même délai, le présent arrêté du Maire peut faire l'objet d'un recours contentieux sur les mesures de police de stationnement arrêtées devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Villeurbanne, le 11 mars 2026,

Pour le Maire de Villeurbanne,
L'adjointe au Maire de Villeurbanne, chargée des
déplacements, de la mobilité et du stationnement,



Pauline Schlosser

ANNEXE 1 - ZONAGE ET SECTEURS DE STATIONNEMENT PAYANT

Voie	Début	Ébut	Fin	Fin 2	Parité	Secteur	Zone
Rue des Acacias						toute la voie	
Allée Marcel Achard						toute la voie	
Rue Louis Adam	1		999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Louis Adam	2		998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Avenue Salvador Allende	13		999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Avenue Salvador Allende	1		11		impair		
Avenue Salvador Allende	2		998		pair		
Rue des Alliés						toute la voie	
Place des Allobroges						toute la voie	
Rue d'Alsace	1		999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue d'Alsace	2		998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Impasse Amblard	1		999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Impasse Amblard	2		998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue de l'Amitié	1		999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue de l'Amitié	2		998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Avenue Ampère						toute la voie	
Esplanade Geneviève Anthonioz De Gaulle						toute la voie	
Passage des Antonins						toute la voie	
Rue des Antonins						toute la voie	
Rue du 4 Août 1789	1		97		impair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Rue du 4 Août 1789	2		100		pair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Rue du 4 Août 1789	99		103		impair	Secteur A	Voir plan
Rue du 4 Août 1789	105		133		impair	Secteur A	Zone 2 inaccessible résident
Rue du 4 Août 1789	135		153		impair	Voir plan	Voir plan
Rue du 4 Août 1789	249		251		impair	Voir plan	Voir plan
Rue du 4 Août 1789	253		263		impair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue du 4 Août 1789	102		102		pair	Secteur A	Voir plan
Rue du 4 Août 1789	104		136		pair	Secteur A	Zone 2 inaccessible résident
Rue du 4 Août 1789	138		148		pair	Voir plan	Voir plan
Rue du 4 Août 1789	238		252		pair	Voir plan	Voir plan
Rue du 4 Août 1789	254		262		pair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue du 4 Août 1789	264		264		pair	Voir plan	Voir plan
Rue du 4 Août 1789	155		247		impair		
Rue du 4 Août 1789	265		999		impair		
Rue du 4 Août 1789	150		236		pair		
Rue du 4 Août 1789	266		998		pair		
Rue Arago	1		999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Arago	2		998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Armand						toute la voie	
Place de l'Armée Polonaise en France	1		999		impair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Place de l'Armée Polonaise en France	2		998		pair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Rue d'Arménie	1		999		impair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Rue d'Arménie	2		998		pair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Avenue des Arts						toute la voie	
Allée Athéna						toute la voie	
Rue de l'Avenir						toute la voie	
Impasse Edouard Aynard	1		999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Impasse Edouard Aynard	2		998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Edouard Aynard	1		999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Edouard Aynard	2		998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Aynès	1		999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Aynès	2		998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Impasse Baconnier						toute la voie	
Rue de la Baisse						toute la voie	
Rue Henri Balay						toute la voie	
Place Victor Balland						toute la voie	
Boulevard Honoré de Balzac	1		999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Boulevard Honoré de Balzac	2		998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Pierre Baratin						toute la voie	
Avenue Henri Barbusse	1		999		impair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Avenue Henri Barbusse	2		998		pair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Rue de Barcelone						toute la voie	
Rue Max Barel						toute la voie	
Rue des Barottières						toute la voie	
Rue Victor Basch						toute la voie	
Rue Basile						toute la voie	
Rue de la Bastille	1		999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue de la Bastille	2		998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Bat Yam	1		999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Bat Yam	2		998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident

ANNEXE 1 - ZONAGE ET SECTEURS DE STATIONNEMENT PAYANT

Voie	Début	Fin	Fin 2	Parité	Secteur	Zone
Rue Baudelaire	1	999		impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Baudelaire	2	998		pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Baudin				toute la voie		
Impasse Bayet				toute la voie		
Avenue Simone de Beauvoir	1	999		impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Avenue Simone de Beauvoir	2	998		pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Louis Becker	99	999		impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Louis Becker	120	998		pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Louis Becker	1	51		impair	Voir plan	Voir plan
Rue Louis Becker	53	97		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Louis Becker	2	58		pair	Voir plan	Voir plan
Rue Louis Becker	60	100		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Louis Becker	102	118		pair	Voir plan	Voir plan
Avenue de Bel Air				toute la voie		
Rue du Bel Air				toute la voie		
Rue Belfort	1	999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Belfort	2	998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Bellecombe	1	999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Bellecombe	2	998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Allée du Frère Benoit				toute la voie		
Avenue Gaston Berger				toute la voie		
Impasse Bergonier				toute la voie		
Rue Bergonier				toute la voie		
Rue Hector Berlioz	1	999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Hector Berlioz	2	998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Pierre-Louis Bernaix	1	999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Pierre-Louis Bernaix	2	998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Avenue Claude Bernard				toute la voie		
Rue Antoine Bernoux	1	999		impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Antoine Bernoux	2	998		pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Berthelot	1	999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Berthelot	2	998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Jean Bertin				toute la voie		
Impasse des Bienvenus				toute la voie		
Rue des Bienvenus				toute la voie		
Rue Billon	1	999		impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Billon	2	998		pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Avenue Auguste Blanqui	1	999		impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Avenue Auguste Blanqui	2	998		pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue des Bluets				toute la voie		
Rue Léon Blum	1	109		impair	Secteur C	Zone 2 inaccessible résident
Rue Léon Blum	111	201		impair		Zone 2 inaccessible résident
Rue Léon Blum	203	999		impair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue Léon Blum	2	110		pair	Secteur C	Zone 2 inaccessible résident
Rue Léon Blum	112	112		pair	Voir plan	Zone 2 inaccessible résident
Rue Léon Blum	112 bis	176		pair		Zone 2 inaccessible résident
Rue Léon Blum	178	190		pair		Voir plan
Rue Léon Blum	192	998		pair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue Louis Bocquet				toute la voie		
Boulevard Niels Bohr				toute la voie		
Rue Bonnet				toute la voie		
Rue de Bonnetterre	1	999		impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue de Bonnetterre	2	998		pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Boulevard Laurent Bonnevey				toute la voie		
Rue des Bons Amis				toute la voie		
Rue de la Boube				toute la voie		
Impasse du Boucheret				toute la voie		
Rue des Boucherets				toute la voie		
Rue du Boulevard				toute la voie		
Impasse Bourghanin				toute la voie		
Rue Bourghanin				toute la voie		
Rue Jean Bourgey	1	999		impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Jean Bourgey	2	998		pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Impasse Bourru				toute la voie		
Place du Chanoine Boursier	1	999		impair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Place du Chanoine Boursier	2	998		pair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Rue Alexandre Boutin	1	999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Alexandre Boutin	2	998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue du Professeur Emile Bouvier				toute la voie		
Rue Louis Braille	1	999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident

ANNEXE 1 - ZONAGE ET SECTEURS DE STATIONNEMENT PAYANT

Voie	Début	Fin	Parité	Secteur	Zone
Rue Louis Braille	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Willy Brandt	1	999	impair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue Willy Brandt	2	998	pair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue Branly	1	999	impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Branly	2	998	pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Jean-Pierre Brédy			toute la voie		
Rue Jacques Brel	1	999	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Jacques Brel	2	998	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Pierre Bressat			toute la voie		
Rue Andrée Brevet	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Andrée Brevet	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Avenue Aristide Briand	1	999	impair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Avenue Aristide Briand	2	998	pair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Rue Alfred Brinon			toute la voie		
Impasse Brive			toute la voie		
Rue Jean Broquin	1	999	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Jean Broquin	2	998	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue des Brosses			toute la voie		
Rue de Bruxelles			toute la voie		
Place des Buers			toute la voie		
Rue André Buffière	1	999	impair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue André Buffière	2	998	pair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue Burais	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Burais	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Gervais Bussière	1	999	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Gervais Bussière	2	998	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Impasse Buyet			toute la voie		
Rue Ada Byron			toute la voie		
Rue Pierre Cacard			toute la voie		
Rue Professeur Calmette			toute la voie		
Rue Paul Cambon			toute la voie		
Rue du Canada			toute la voie		
Rue du Canal			toute la voie		
Avenue Jean Capelle			toute la voie		
Impasse Carotte	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Impasse Carotte	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Maria Casarès	1	999	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Maria Casarès	2	998	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Allée des Cèdres			toute la voie		
Allée du Parc du Centre	1	999	impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Allée du Parc du Centre	2	998	pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Avenue Marcel Cerdan			toute la voie		
Impasse Marcel Cerdan			toute la voie		
Rue Chambfort	1	999	impair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue Chambfort	2	998	pair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue Gustave Chamboeuf			toute la voie		
Rue du Champ de l'Orme			toute la voie		
Impasse François Chanteur			toute la voie		
Rue Yvonne Chanu			toute la voie		
Rue Charlie Chaplin			toute la voie		
Rue Edmonde Charles-Roux			toute la voie		
Rue des Charmettes	1	999	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue des Charmettes	2	998	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Charny	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Charny	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Charrin	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Charrin	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Château Gaillard			toute la voie		
Rue Chateaubriand			toute la voie		
Impasse Chatigny			toute la voie		
Allée Andrée Chedid	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Allée Andrée Chedid	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Impasse Chevreul			toute la voie		
Rue Chevreul			toute la voie		
Rue Emile Cheysson			toute la voie		
Rue Francis Chirat	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Francis Chirat	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Léon Chomel	1	999	impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Léon Chomel	2	998	pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Place Jean Chorel	1	999	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident

ANNEXE 1 - ZONAGE ET SECTEURS DE STATIONNEMENT PAYANT

Voie	Début	Ébut	Fin	Fin 2	Parité	Secteur	Zone
Place Jean Chorel	2		998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Impasse Chosson	1		999		impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Impasse Chosson	2		998		pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue du Cimetière					toute la voie		
Rue Georges Clémenceau					toute la voie		
Rue Jean-Baptiste Clément					toute la voie		
Rue de la Cloche					toute la voie		
Rue Clos Poncet	1		999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Clos Poncet	2		998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Allée Henri-Georges Clouzot					toute la voie		
Rue Colin	11		15		impair	Voir plan	Voir plan
Rue Colin	17		999		impair	Secteur A ou B	Zone 2 accessible résident
Rue Colin	22		22		pair	Voir plan	Voir plan
Rue Colin	24		998		pair	Secteur B ou A	Zone 2 accessible résident
Rue Colin	1		9		impair		
Rue Colin	2		20		pair		
Rue Combet					toute la voie		
Impasse Comby					toute la voie		
Avenue Condorcet	1		41		impair		
Avenue Condorcet	2		42		pair		
Avenue Condorcet	43		51		impair	Voir plan	Voir plan
Avenue Condorcet	53		999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Avenue Condorcet	44		998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Benjamin Constant					toute la voie		
Rue de la Convention	1		999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue de la Convention	2		12		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue de la Convention	14		14		pair	Voir plan	Voir plan
Rue de la Convention	16		998		pair	Secteur C ou B	Zone 2 inaccessible résident
Rue de la Coopérative					toute la voie		
Rue des Coquelicots					toute la voie		
Allée Paulette Cornu					toute la voie		
Allée de la Côte	1		999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Allée de la Côte	2		998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Avenue Pierre de Coubertin					toute la voie		
Allée du Couchant	1		999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Allée du Couchant	2		998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Georges Courteline					toute la voie		
Allée Jo Cox					toute la voie		
Place de Croix-Luizet					toute la voie		
Rue Frédéric et Irène Joliot Curie					toute la voie		
Rue de Cyprian					toute la voie		
Cours Docteur Jean Damidot	21		21		impair	Voir plan	Zone 2 accessible résident
Cours Docteur Jean Damidot	23		999		impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Cours Docteur Jean Damidot	16		44		pair	Voir plan	Zone 2 accessible résident
Cours Docteur Jean Damidot	46		998		pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Cours Docteur Jean Damidot	1		19		impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Cours Docteur Jean Damidot	2		14		pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Damon	1		999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Damon	2		998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Général Dayan					toute la voie		
Rue Christian de Wett	1		999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Christian de Wett	2		998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Deauville					toute la voie		
Placette Etienne Debourg					toute la voie		
Rue Debut					toute la voie		
Rue Decomberousse	1		999		impair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue Decomberousse	2		998		pair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue Emile Decorps					toute la voie		
Rue Dedieu	117		999		impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Dedieu	116		998		pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Dedieu	1		109		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Dedieu	111		115		impair	Voir plan	Voir plan
Rue Dedieu	2		112 bis		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Dedieu	114		114		pair	Voir plan	Voir plan
Rue Charlotte Delbo	1		999		impair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue Charlotte Delbo	2		998		pair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue de Delle					toute la voie		
Rue Delornage	1		999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Delornage	2		998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Place de la Déportation	1		999		impair	Secteur C	Zone 2 inaccessible résident

ANNEXE 1 - ZONAGE ET SECTEURS DE STATIONNEMENT PAYANT

Voie	Début	Fin	Parité	Secteur	Zone
Place de la Déportation	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 inaccessible résident
Rue Descartes	25	33	impair	Voir plan	Voir plan
Rue Descartes	35	999	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Descartes	22	26	pair	Voir plan	Voir plan
Rue Descartes	28	998	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Descartes	1	23	impair		
Rue Descartes	2	20	pair		
Rue Lucette et René Desgrand			toute la voie		
Rue du Clos Mon Désir			toute la voie		
Rue Robert Desnos	1	999	impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Robert Desnos	2	998	pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue des Deux Frères	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue des Deux Frères	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue de la Digue			toute la voie		
Allée Assia Djebar	1	999	impair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Allée Assia Djebar	2	998	pair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue Docteur Dolard	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Docteur Dolard	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Allée Marcel Doret			toute la voie		
Rue Marcel Doret			toute la voie		
Rue de la Doua			toute la voie		
Rue Douaumont			toute la voie		
Rue Lazare Drut			toute la voie		
Passage Dubois	1	999	impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Passage Dubois	2	998	pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Raphaël Dubois			toute la voie		
Rue Louis Ducroize	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Louis Ducroize	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Impasse Alexandre Dumas			toute la voie		
Rue Alexandre Dumas			toute la voie		
Rue Emile Dunière			toute la voie		
Rue Michel Dupeuble			toute la voie		
Passage André Dupuis	1	999	impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Passage André Dupuis	2	998	pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Raoul Durand	1	999	impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Raoul Durand	2	998	pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Jean-Baptiste Durand			toute la voie		
Rue Marcel Dutartre			toute la voie		
Avenue Antoine Dutriévoz	2	10	pair		
Avenue Antoine Dutriévoz	1	999	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Avenue Antoine Dutriévoz	12	998	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Allée Julien Duvivier			toute la voie		
Rue Edison			toute la voie		
Rue de l'Egalité			toute la voie		
Avenue Albert Einstein			toute la voie		
Rue de l'Emetteur			toute la voie		
Allée de l'Enfance	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Allée de l'Enfance	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Allée des Enfants			toute la voie		
Rue de l'Epi de Blé			toute la voie		
Place d'Espagne			toute la voie		
Rue de l'Espoir			toute la voie		
Avenue Antoine de Saint-Exupéry	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Avenue Antoine de Saint-Exupéry	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Léon Fabre			toute la voie		
Rue Faillebin			toute la voie		
Rue de la Famille	1	999	impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue de la Famille	2	998	pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Impasse Frédéric Fays			toute la voie		
Rue Frédéric Fays			toute la voie		
Rue du Capitaine Ferber			toute la voie		
Rue Enrico Fermi			toute la voie		
Rue du 24 Février 1848	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue du 24 Février 1848	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue de la Feysine			toute la voie		
Rue de la Filature			toute la voie		
Rue Abbé Antoine Firmin			toute la voie		
Rue Flachet	15	19	impair	Voir plan	Voir plan
Rue Flachet	21	999	impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Flachet	26	998	pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident

ANNEXE 1 - ZONAGE ET SECTEURS DE STATIONNEMENT PAYANT

Voie	Début	Fin	Fin 2	Parité	Secteur	Zone
Rue Flachet	1	13		impair		
Rue Flachet	2	24		pair		
Rue des Fleurs	1	999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue des Fleurs	2	998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Florian	1	999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Florian	2	998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue du Maréchal Foch				toute la voie		
Impasse Fontanières				toute la voie		
Rue de Fontanières				toute la voie		
Rue John Ford				toute la voie		
Rue Louis Fort				toute la voie		
Rue Eugène Fournière	1	999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Eugène Fournière	2	998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue du Foyer	1	999		impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue du Foyer	2	998		pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Anatole France	145	145		impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Anatole France	1	53		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Anatole France	55	57		impair	Voir plan	Voir plan
Rue Anatole France	59	83		impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Anatole France	85	97		impair	Secteur A	Voir plan
Rue Anatole France	99	119		impair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Rue Anatole France	121	143		impair	Secteur A	Voir plan
Rue Anatole France	60	90		pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Anatole France	147	167		impair	Secteur A	Voir plan
Rue Anatole France	169	999		impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Anatole France	2	42	ter	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Anatole France	44	58		pair	Voir plan	Voir plan
Rue Anatole France	92	92		pair	Secteur A	Voir plan
Rue Anatole France	94	136	bis	pair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Rue Anatole France	138	140		pair	Secteur A	Voir plan
Rue Anatole France	142	998		pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue de France	1	999		impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue de France	2	998		pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Francia	1	999		impair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue Francia	2	998		pair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue Docteur Frappaz				toute la voie		
Rue de la Fraternité	1	999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue de la Fraternité	2	998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Etienne Gagnaire	1	999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Etienne Gagnaire	2	998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Galilée	1	999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Galilée	2	998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Avenue Galline				toute la voie		
Rue du Professeur Pierre-Victor Galtier	1	999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue du Professeur Pierre-Victor Galtier	2	998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Impasse Louis Galvani B				toute la voie		
Rue Louis Galvani				toute la voie		
Rue Garande				toute la voie		
Rue Nicolas Garnier				toute la voie		
Route de Genas	1	211		impair	Secteur C	
Route de Genas	213	221		impair	Voir plan	
Route de Genas	223	999		impair		
Route de Genas	2	998		pair		
Rue Geoffray				toute la voie		
Rue François Gillet	1	999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue François Gillet	2	998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Joseph Gillet				toute la voie		
Rue Françoise Giroud				toute la voie		
Impasse des Glycines				toute la voie		
Rue Paul Gojon				toute la voie		
rue Olympe de Gougues	1	999		impair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
rue Olympe de Gougues	2	998		pair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Place Docteur Lazare Goujon	1	999		impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Place Docteur Lazare Goujon	2	998		pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Charles Gounod				toute la voie		
Rue Louis Goux				toute la voie		
Place Jules Grandclément	1	999		impair	Secteur C	
Place Jules Grandclément	2	998		pair	Secteur C	
Rue Greuze				toute la voie		
Rue Victor Grignard				toute la voie		

ANNEXE 1 - ZONAGE ET SECTEURS DE STATIONNEMENT PAYANT

Voie	Début	Fin	Fin 2	Parité	Secteur	Zone
Rue Louis Guérin					toute la voie	
Rue Jules Guesde					toute la voie	
Impasse Guillet					toute la voie	
Rue Guillotte	1	999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Guillotte	2	998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue d'Hanoi	1	999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue d'Hanoi	2	998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Valentin Haüy	1	999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Valentin Haüy	2	998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Impasse Henri					toute la voie	
Rue Henri					toute la voie	
Rue Françoise Héritier	1	999		impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Françoise Héritier	2	998		pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Place Charles Hernu	1	999		impair	Secteur B	Zone 2 inaccessible résident
Place Charles Hernu	2	998		pair	Secteur B	Zone 2 inaccessible résident
Esplanade de l'Hippodrome					toute la voie	
Rue Victor Hugo	1	999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Victor Hugo	2	998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue des Humanités					toute la voie	
Rue Blasco Ibanez					toute la voie	
Passage de l'Industrie					toute la voie	
Rue d'Inkermann	1	999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue d'Inkermann	2	998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Passage des Insaliens					toute la voie	
Impasse des Iris	1	999		impair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Impasse des Iris	2	998		pair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Allée André Isaac dit Pierre Dac					toute la voie	
Rue François Jacob					toute la voie	
Rue Victor Jara					toute la voie	
Rue des Jardins					toute la voie	
Rue Louis Jarnet					toute la voie	
Rue Jean Jaurès	1	999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Jean Jaurès	2	998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue de la Jeunesse					toute la voie	
Place Camille Joly	1	999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Place Camille Joly	2	998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Jubin	1	999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Jubin	2	998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue du 14 Juillet 1789	1	999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue du 14 Juillet 1789	2	998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Hippolyte Kahn	1	11	bis	impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Hippolyte Kahn	2	24		pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Hippolyte Kahn	13	19		impair	Voir plan	Zone 1 accessible résident
Rue Hippolyte Kahn	21	999		impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Hippolyte Kahn	26	32		pair	Voir plan	Zone 1 accessible résident
Rue Hippolyte Kahn	34	998		pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Allée Buster Keaton					toute la voie	
Place Kimmerling					toute la voie	
Rue Colonel Klobb					toute la voie	
Rue Camille Koechlin	1	999		impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Camille Koechlin	2	998		pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Avenue Paul Krüger	99	999		impair		
Avenue Paul Krüger	100	998		pair		
Avenue Paul Krüger	1	83		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Avenue Paul Krüger	85	97		impair	Voir plan	Voir plan
Avenue Paul Krüger	2	76		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Avenue Paul Krüger	78	98		pair	Voir plan	Voir plan
Rue Jules Kumer					toute la voie	
Rue Jules Kumer	30	36		pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Avenue du Commandant L'Herminier	1	999		impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Avenue du Commandant L'Herminier	2	998		pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Placette Claire Lacombe	1	999		impair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Placette Claire Lacombe	2	998		pair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue Paul Lafargue	1	999		impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Paul Lafargue	2	998		pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Impasse Lafontaine	1	999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Impasse Lafontaine	2	998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Lafontaine	1	999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Lafontaine	2	998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Léo Lagrange					toute la voie	

ANNEXE 1 - ZONAGE ET SECTEURS DE STATIONNEMENT PAYANT

Voie	Début	Fin	Parité	Secteur	Zone
Rue Lakanal	1	999	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Lakanal	2	998	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Jean-Baptiste Lamarck			toute la voie		
Rue Lançon			toute la voie		
Rue Pierre Larousse	1	999	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Pierre Larousse	2	998	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Boulevard André Latarjet			toute la voie		
Rue des Lauriers			toute la voie		
Rue Bernard Lecache			toute la voie		
Avenue Général Leclerc	1	999	impair	Secteur C	
Avenue Général Leclerc	2	998	pair	Secteur C	
Rue Henri Legay			toute la voie		
Rue Roger Lenoir	1	999	impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Roger Lenoir	2	998	pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Allée du Levant	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Allée du Levant	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue de la Liberté			toute la voie		
Rue de la Ligne de l'Est			toute la voie		
Impasse des Lilas			toute la voie		
Rue Max Linder			toute la voie		
Rue Daniel Llacer			toute la voie		
Rue de Longchamp			toute la voie		
Rue de Lorraine	1	999	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue de Lorraine	2	998	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Pierre Loti	1	999	impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Pierre Loti	2	998	pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue du Luizet			toute la voie		
Allée Lumière			toute la voie		
Esplanade Lumière			toute la voie		
Rue du Luxembourg			toute la voie		
Promenade du Lys Orangé			toute la voie		
Rue Magenta	1	999	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Magenta	2	998	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue du 8 Mai 1945			toute la voie		
Rue Gérard Maire	1	999	impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Gérard Maire	2	998	pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Place des Maisons Neuves	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Place des Maisons Neuves	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Esplanade Miriam Makeba	1	999	impair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Esplanade Miriam Makeba	2	998	pair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue Malherbe	1	999	impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Malherbe	2	998	pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Louis Malle			toute la voie		
Rue Mansard	1	999	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Mansard	2	998	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Eugène Manuel	1	999	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Eugène Manuel	2	998	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Impasse du Marais			toute la voie		
Rue du Marais			toute la voie		
Place Marengo	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Place Marengo	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Marguerite			toute la voie		
Rue Marie-Antoinette			toute la voie		
Rue de la Marne			toute la voie		
Rue du 1 Mars 1943	1	999	impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue du 1 Mars 1943	2	998	pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Marteret			toute la voie		
Impasse Martin			toute la voie		
Place Yves Martin	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Place Yves Martin	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Jean-Louis Maubant	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Jean-Louis Maubant	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Allée du Caporal Maupas			toute la voie		
Rue Mauvert	1	999	impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Mauvert	2	998	pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Louis Maynard			toute la voie		
Allée Léon Meiss	1	999	impair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Allée Léon Meiss	2	998	pair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Rue Georges Méliès			toute la voie		
Rue Melzet	1	999	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident

ANNEXE 1 - ZONAGE ET SECTEURS DE STATIONNEMENT PAYANT

Voie	Début	Fin	Parité	Secteur	Zone
Rue Melzet	2	998	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Place Pierre Mendès France	1	999	impair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Place Pierre Mendès France	2	998	pair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Allée du Mens			toute la voie		
Rue Meunier	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Meunier	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Louise Michel			toute la voie		
Rue Clément Michut	1	999	impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Clément Michut	2	998	pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue de Milan	1	999	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue de Milan	2	998	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Louis Mille	1	999	impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Louis Mille	2	998	pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Impasse Million			toute la voie		
Rue Millon	1	999	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Millon	2	998	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Frédéric Mistral	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Frédéric Mistral	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Impasse des Moineaux			toute la voie		
Rue François Molé			toute la voie		
Rue Monge			toute la voie		
Avenue Monin			toute la voie		
Rue Charles Montaland	1	999	impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Charles Montaland	2	998	pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Montgolfier			toute la voie		
Rue du Caporal Morange			toute la voie		
Allée Jeanne Moreau	1	999	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Allée Jeanne Moreau	2	998	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Mozart	1	3	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Mozart	5	9	impair	Voir plan	Voir plan
Rue Mozart	2	998	pair	Voir plan	Zone 2 accessible résident
Rue Mozart	11	999	impair		
Rue de Mulhouse			toute la voie		
Rue des Mûriers	1	999	impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue des Mûriers	2	998	pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Alfred de Musset			toute la voie		
Promenade de la Nigritelle Noire	1	5	impair		
Promenade de la Nigritelle Noire	2	998	pair		
Promenade de la Nigritelle Noire	7	999	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue du Nord	1	999	impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue du Nord	2	998	pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Jean Novel			toute la voie		
Boulevard du 11 Novembre 1918			toute la voie		
Impasse Octavie			toute la voie		
Rue Octavie			toute la voie		
Rue Docteur Ollier	1	999	impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Docteur Ollier	2	998	pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue de l'Oranger			toute la voie		
Rue Jean Ottavi	1	999	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Jean Ottavi	2	998	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Place de la Paix			toute la voie		
Rue Panissod	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Panissod	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue du Docteur Pierre-Fleury Papillon	45	47	impair	Voir plan	Zone 2 accessible résident
Rue du Docteur Pierre-Fleury Papillon	49	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue du Docteur Pierre-Fleury Papillon	1	43	impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue du Docteur Pierre-Fleury Papillon	36	36	pair	Voir plan	Zone 2 accessible résident
Rue du Docteur Pierre-Fleury Papillon	36 bis	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue du Docteur Pierre-Fleury Papillon	2	34	pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Denis Papin			toute la voie		
Allée Sergueï Paradjanov	1	999	impair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Allée Sergueï Paradjanov	2	998	pair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue Paret			toute la voie		
Rue Pascal	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Pascal	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Place des Passementiers	1	999	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Place des Passementiers	2	998	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Frédéric Passy	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Frédéric Passy	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Petite Rue Pasteur			toute la voie		

ANNEXE 1 - ZONAGE ET SECTEURS DE STATIONNEMENT PAYANT

Voie	Début	Fin	Parité	Secteur	Zone
Rue Paul Péchoux	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Paul Péchoux	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Péliçon			toute la voie		
Impasse Pellet			toute la voie		
Allée Louis Pergaud			toute la voie		
Rue Gabriel Péri	1	999	impair	Secteur B	Zone 2 inaccessible résident
Rue Gabriel Péri	2	998	pair	Secteur B	Zone 2 inaccessible résident
Rue du Pérou			toute la voie		
Rue Charles Perrault			toute la voie		
Rue Antonin Perrin	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Antonin Perrin	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Alexis Perroncel	101	999	impair		
Rue Alexis Perroncel	100	998	pair		
Rue Alexis Perroncel	1	35 bis	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Alexis Perroncel	37	43	impair	Voir plan	Zone 2 accessible résident
Rue Alexis Perroncel	45	93	impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Alexis Perroncel	95	99	impair	Voir plan	Voir plan
Rue Alexis Perroncel	2	34	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Alexis Perroncel	36	44	pair	Voir plan	Zone 2 accessible résident
Rue Alexis Perroncel	46	80	pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Alexis Perroncel	82	98	pair	Voir plan	Voir plan
Rue Persoz	1	999	impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Persoz	2	998	pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue des Peupliers	1	999	impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue des Peupliers	2	998	pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Julien Peyhorgue	1	999	impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Julien Peyhorgue	2	998	pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Phélypeaux			toute la voie		
Cours André Philip	1	15	impair		
Cours André Philip	2	8	pair		
Cours André Philip	17	25	impair	Voir plan	Voir plan
Cours André Philip	27	999	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Cours André Philip	10	16	pair	Voir plan	Voir plan
Cours André Philip	18	998	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue de la Physique			toute la voie		
Rue Léon Piat			toute la voie		
Avenue Piaton	1	999	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Avenue Piaton	2	998	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Georges Picot			toute la voie		
Rue de Pierrefrite			toute la voie		
Rue Mimi Pinson			toute la voie		
Rue Poizat	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Poizat	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Impasse Poncet			toute la voie		
Rue du Pont des Planches			toute la voie		
Rue du Port			toute la voie		
Rue de la Poste	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue de la Poste	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Eugène Pottier			toute la voie		
Rue de la Poudrette	1	999	impair		
Rue de la Poudrette	88	998	pair		
Rue de la Poudrette	2	32	pair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue de la Poudrette	34	86	pair	Voir plan	Voir plan
Rue de la Pouponnière	1	999	impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue de la Pouponnière	2	998	pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue de la Prairie			toute la voie		
Rue des Prés			toute la voie		
Rue Francis de Pressensé	229	285	impair		
Rue Francis de Pressensé	240	290	pair		
Rue Francis de Pressensé	1	33	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Francis de Pressensé	35	37	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Francis de Pressensé	39	53	impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Francis de Pressensé	55	69	impair	Voir plan	Voir plan
Rue Francis de Pressensé	177	179	impair	Secteur A	Voir plan
Rue Francis de Pressensé	181	225	impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Francis de Pressensé	227	227	impair	Voir plan	Voir plan
Rue Francis de Pressensé	287	999	impair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue Francis de Pressensé	2	34	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Francis de Pressensé	36	36	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Francis de Pressensé	38	66	pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident

ANNEXE 1 - ZONAGE ET SECTEURS DE STATIONNEMENT PAYANT

Voie	Début	ébut	Fin	Fin 2	Parité	Secteur	Zone
Rue Francis de Pressensé	68		70		pair	Voir plan	Voir plan
Rue Francis de Pressensé	174		178		pair	Secteur A	Voir plan
Rue Francis de Pressensé	180		228		pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Francis de Pressensé	230		238		pair	Voir plan	Voir plan
Rue Francis de Pressensé	292		998		pair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue Francis de Pressensé	71		175		impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Francis de Pressensé	72		172		pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue de la Prévoyance					toute la voie		
Rue Antoine Primat	1		999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Antoine Primat	2		998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Prisca					toute la voie		
Impasse du Progrès					toute la voie		
Rue du Progrès					toute la voie		
Rue Pierre-Joseph Proudhon					toute la voie		
Rue Sully Prudhomme	1		999		impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Sully Prudhomme	2		998		pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Racine	77		999		impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Racine	25		73		impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Racine	26	bis	72		pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Racine	82		998		pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Racine	1		7		impair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Rue Racine	9		23		impair	Secteur A	Voir plan
Rue Racine	75		75		impair	Secteur A	Voir plan
Rue Racine	2		8		pair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Rue Racine	10		26		pair	Secteur A	Voir plan
Rue Racine	74		80		pair	Secteur A	Voir plan
Rue Raspail	1		15	bis	impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Raspail	2		12		pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Raspail	14		14		pair	Voir plan	Voir plan
Rue Raspail	17		999		impair		
Rue Raspail	16		998		pair		
Rue Serge Ravanel					toute la voie		
Boulevard Eugène Réguillon	43		999		impair		
Boulevard Eugène Réguillon	74		998		pair		
Boulevard Eugène Réguillon	1		33		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Boulevard Eugène Réguillon	35		41		impair	Voir plan	Voir plan
Boulevard Eugène Réguillon	2		64		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Boulevard Eugène Réguillon	66		72		pair	Voir plan	Voir plan
Rue Ernest Renan					toute la voie		
Rue René					toute la voie		
Rue René prolongée					toute la voie		
Cours de la République	1		999		impair	Secteur A ou B	Zone 1 accessible résident
Cours de la République	2		998		pair	Secteur B ou A	Zone 1 accessible résident
Place des Retrouvailles					toute la voie		
Impasse du Rêve					toute la voie		
Passage Rey	1		999		impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Passage Rey	2		998		pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Rhonat	1		999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Rhonat	2		998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Allée du Rhône					toute la voie		
Rue Alexandre Ribot					toute la voie		
Impasse Richard					toute la voie		
Impasse Richelieu	1		999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Impasse Richelieu	2		998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Richelieu	1		999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Richelieu	2		998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Place Rivière					toute la voie		
Avenue de la Rize					toute la voie		
Petite Rue de la Rize	1		999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Petite Rue de la Rize	2		998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Charles Robin					toute la voie		
Rue Michel Rocard					toute la voie		
Esplanade Manon Roland					toute la voie		
Rue Henri Rolland	1		999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Henri Rolland	2		998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Docteur Rollet	1		999		impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Docteur Rollet	2		998		pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Frédéric Roman					toute la voie		
Rue des Roses					toute la voie		
Passage Rossel					toute la voie		

ANNEXE 1 - ZONAGE ET SECTEURS DE STATIONNEMENT PAYANT

Voie	Début	ébut	Fin	Fin 2	Parité	Secteur	Zone
Avenue Roberto Rossellini					toute la voie		
Rue Rouget de l'Isle					toute la voie		
Petite Rue du Roulet					toute la voie		
Rue du Roulet					toute la voie		
Promenade du Sabot de Vénus					toute la voie		
Rue Isabelle Sadoyan	1		999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Isabelle Sadoyan	2		998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Saint Jean					toute la voie		
Rue de la Sainte Famille					toute la voie		
Esplanade Sakharov	1		999		impair	Secteur B	Zone 2 inaccessible résident
Esplanade Sakharov	2		998		pair	Secteur B	Zone 2 inaccessible résident
Avenue Roger Salengro	1		25		impair	Secteur B	Zone 2 inaccessible résident
Avenue Roger Salengro	27		37	B	impair	Secteur B	Zone 2 inaccessible résident
Avenue Roger Salengro	39		999		impair		Zone 2 inaccessible résident
Avenue Roger Salengro	2		18		pair	Secteur B	Zone 2 inaccessible résident
Avenue Roger Salengro	20		24		pair	Voir plan	Zone 2 inaccessible résident
Avenue Roger Salengro	26		34		pair	Secteur B	Zone 2 inaccessible résident
Avenue Roger Salengro	36		36		pair	Voir plan	Zone 2 inaccessible résident
Avenue Roger Salengro	38		998		pair		Zone 2 inaccessible résident
Rue George Sand	1		999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue George Sand	2		998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Avenue Marc Sangnier	1		999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Avenue Marc Sangnier	2		998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Schmidt					toute la voie		
Rue des Sciences					toute la voie		
Rue Marcel Sembat					toute la voie		
Rue du 4 Septembre 1797	1		999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue du 4 Septembre 1797	2		998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue de la Sérénité					toute la voie		
Rue Michel Servet	1		29		impair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Rue Michel Servet	31		31		impair	Voir plan	Voir plan
Rue Michel Servet	2		38		pair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Rue Michel Servet	33		999		impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Michel Servet	38 bis		998		pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Séverine					toute la voie		
Rue Jules Siegfried					toute la voie		
Impasse des Soeurs					toute la voie		
Rue de la Soie	1		999		impair	Secteur D	Zone 2 inaccessible résident
Rue de la Soie	2		998		pair	Secteur D	Zone 2 inaccessible résident
Rue de la Solidarité	1		999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue de la Solidarité	2		998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue de la Somme					toute la voie		
Rue Son Tay	1		999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Son Tay	2		998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Songieu	1		999		impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Songieu	2		998		pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue du Souvenir Français					toute la voie		
Rue des Sports					toute la voie		
Rue Spréafico					toute la voie		
Boulevard de la Bataille de Stalingrad					toute la voie		
Place Paul Strauss					toute la voie		
Rue Victor Subit					toute la voie		
Rue Sylvestre	1		999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Sylvestre	2		998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Allée Gerda Taro	1		999		impair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Allée Gerda Taro	2		998		pair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue de la Technologie					toute la voie		
Rue Louis Teillon					toute la voie		
Rue des Teinturiers	1		999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue des Teinturiers	2		998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Passage du Ténor					toute la voie		
Rue Raymond Terracher	1		999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Raymond Terracher	2		998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Esplanade de la Tête d'Or					toute la voie		
Place Albert Thomas	1		999		impair	Secteur C ou B	Zone 2 inaccessible résident
Place Albert Thomas	2		998		pair	Secteur C ou B	Zone 2 inaccessible résident
Impasse des Tilleuls					toute la voie		
Cours Tolstoï	1		33		impair	Secteur B ou C	Zone 2 inaccessible résident
Cours Tolstoï	35		39		impair	Voir plan	Voir plan
Cours Tolstoï	2		48		pair	Secteur C ou B	Zone 2 inaccessible résident

ANNEXE 1 - ZONAGE ET SECTEURS DE STATIONNEMENT PAYANT

Voie	Début	ébut	Fin	Fin 2	Parité	Secteur	Zone
Cours Tolstoï	50		998		pair	Secteur C ou A	Zone 2 inaccessible résident
Cours Tolstoï	41		999		impair	Secteur A ou C	Zone 2 inaccessible résident
Rue du Tonkin					toute la voie		
Rue Tranquille					toute la voie		
Rue de Turin					toute la voie		
Rue de l'Union					toute la voie		
Rue Edouard Vaillant	1		45		impair		
Rue Edouard Vaillant	2		16		pair		
Rue Edouard Vaillant	47		47		impair	Voir plan	Voir plan
Rue Edouard Vaillant	49		999		impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Edouard Vaillant	18		48		pair	Voir plan	Voir plan
Rue Edouard Vaillant	50		998		pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Jules Vallès	1		999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Jules Vallès	2		998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Place de Valmy	1		999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Place de Valmy	2		998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Esplanade Agnès Varda	1		999		impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Esplanade Agnès Varda	2		998		pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue de Venise	1		999		impair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue de Venise	2		998		pair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue de Verdun					toute la voie		
Rue Paul Verlaine	1		31		impair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Rue Paul Verlaine	2		26		pair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Rue Paul Verlaine	28		30		pair	Secteur A	Voir plan
Rue Paul Verlaine	59		999		impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Paul Verlaine	38		998		pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Paul Verlaine	33		57		impair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue Paul Verlaine	32		36		pair	Secteur A	Zone 1 accessible résident
Rue du Vert Buisson					toute la voie		
Rue Philippe Verzier	1		999		impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Philippe Verzier	2		998		pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Petite Rue de la Viabert	1		999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Petite Rue de la Viabert	2		998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Viret	1		999		impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Viret	2		998		pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Jean-Claude Vivant	1		999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Jean-Claude Vivant	2		998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Rue Jean Voillot					toute la voie		
Rue Pierre Voyant	1		89		impair		
Rue Pierre Voyant	2		82		pair		
Rue Pierre Voyant	91		91		impair	Voir plan	Voir plan
Rue Pierre Voyant	93		999		impair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue Pierre Voyant	92		998		pair	Secteur D	Zone 2 accessible résident
Rue Pierre Voyant	84		90		pair	Voir plan	Voir plan
Allée Louise Weiss	1		999		impair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Allée Louise Weiss	2		998		pair	Secteur C	Zone 2 accessible résident
Rue Wilhelmine					toute la voie		
Place Wilson	1		999		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Place Wilson	2		998		pair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Impasse Yvonne	1		999		impair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Impasse Yvonne	2		998		pair	Secteur A	Zone 2 accessible résident
Rue Yvonne	1		999		impair		
Rue Yvonne	2		998		pair		
Rue Sabine Zlatin					toute la voie		
Cours Emile Zola	267		999		impair		
Cours Emile Zola	260		998		pair		
Cours Emile Zola	1		77		impair	Secteur B	Zone 2 inaccessible résident
Cours Emile Zola	111		161		impair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Cours Emile Zola	207		215		impair	Secteur A	Voir plan
Cours Emile Zola	217		265		impair	Secteur A	Zone 2 inaccessible résident
Cours Emile Zola	20		110 bis		pair	Secteur B	Zone 2 inaccessible résident
Cours Emile Zola	112		202		pair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Cours Emile Zola	204		204		pair	Secteur A	Zone 2 inaccessible résident
Cours Emile Zola	206		248		pair	Secteur A	Zone 2 inaccessible résident
Cours Emile Zola	250		258		pair	Voir plan	Voir plan
Cours Emile Zola	163		205		impair	Secteur A	Zone 1 inaccessible résident
Cours Emile Zola	79		97		impair	Secteur B	Zone 2 accessible résident
Cours Emile Zola	99		109		impair	Secteur B	Zone 2 inaccessible résident
Rue Jean Zuber					toute la voie		

ANNEXE 2 : LISTE DES PROFESSIONS ELIGIBLES AU DISPOSITIF DE STATIONNEMENT PROFESSIONNEL

ARTISANS EN INTERVENTION A DOMICILE	
Code NAF	Profession
2825ZB	Fabrication de réfrigération industrielle
3312Z	Réparation de machines et d'équipements mécaniques
3312ZB	Réparation d'autres machines
3314ZZ	Réparation d'équipements électriques
3320AZ	Installation de structures métalliques : chaudronnées et de tuyauterie
3320BZ	Installation de machines et équipements mécaniques
3530Z	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné
3900ZP	Désamiantage
4120BB	Réhabilitation des bâtiments
4321AA	Installation d'antennes
4321AB	Installation électrique
4322AZ	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux
4322BA	Installation et entretien de climatisation et chaufferie
4322BB	Installation de chauffage individuel
4322BC	Entretien de chaudières domestiques
4329AZ	Travaux d'isolation
4329BA	Installation d'ascenseurs
4329BB	Montage de clotures et de grilles
4329BC	Installation de stores et bannes
4329BD	Autres travaux d'installation divers
4331ZA	Travaux de plâtrerie d'extérieur
4331ZB	Travaux de plâtrerie d'intérieur
4332AA	Menuiserie bois
4332AB	Menuiserie PVC
4332BB	Métallerie, serrurerie
4332CZ	Agencement de lieux de vente
4333ZZ	Travaux de revêtement des sols et des murs
4334ZA	Travaux de miroiterie de bâtiment, vitrerie
4334ZC	Travaux de peinture intérieure et peinture plâtrerie
4334ZD	Travaux de peinture en lettres sur bâtiments
4339ZZ	Autres travaux de finition
4391BZ	Travaux de couverture par éléments
4399AZ	Travaux d'étanchéification
8121ZZ	Nettoyage courant des bâtiments
8122ZZ	Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel
8129AZ	Désinfection, désinsectisation, dératisation
9511ZZ	Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques
9522ZB	Réparation d'appareils électroménagers

COMMERCANTS OU ARTISANS SEDENTAIRES	
code NAF	Profession
10.51D-Z	Fabrication d'autres produits laitiers
10.52Z-Z	fabrication de glaces et sorbets
10.71C-A	Boulangerie
10.71C-B	Boulangerie-pâtisserie
10.71D-Z	Pâtisserie
23.12Z-Z	Façonnage et transformation du verre plat

ANNEXE 2 : LISTE DES PROFESSIONS ELIGIBLES AU DISPOSITIF DE STATIONNEMENT PROFESSIONNEL

23.13Z-C	Façonnage de verre et de cristal
26.52Z-Z	Horlogerie
31.01Z-Z	Fabrication de meubles de bureau et de magasin
31.02Z-Z	Fabrication de meubles de cuisine
31.09A-Z	Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur
31.09B-A	Fabrication et finissage de meubles divers
47.2	Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé
47.76Z-P	Commerce de détail de fleurs
56.21-Z	Service des traiteurs
95.24Z-Z	Réparation de meubles et d'équipements du foyer
95.25Z-Z	Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie
95.29ZE	Accordeurs de piano et restaurateurs d'autres instruments de musique
5610A	restauration traditionnelle
5610C	restauration rapide
5630Z	Débit de boisson
5510Z	Hôtel
1083Z	Torréfacteur / transformation de thé ou café
9603Z	Services funéraires
9499	Activité des organisation associatives

GARAGISTES	
code NAF	Profession
4520A	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers

PROFESSIONNELS MOBILES DE SANTE
Professionnels de santé pouvant justifier de la pratique de visites à domicile: psychomotricien.ne.s, ergothérapeutes, orthophonistes, kinésithérapeutes, sage-femmes, infirmier.e.s, médecins, aide-soignant.e.s, psychologues.